



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 12

Séance du vendredi 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi 25 mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	10
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	06

Membres présents :

BALDOVINI Antony, **CHEYNET** Patrick, **FRANCESCHI** Jean-Claude, **FRATICELLI** Ange – Joseph, **GIULY** Martin, **LUCIANI** Dominique, **PAOLI** Simon, **PISTORESI RAMAZOTTI** Jeanne, **SAEZ RICCIARDI** Célia, **TADDEI** Laurence.

Membres représentés :

CORONA Jean (Pouvoir à **PISTORESI RAMAZOTTI** Jeanne), **MAIORE** Marie-Laure (Pouvoir à **PAOLI** Simon, **PIRAS** Maria-Antonietta (Pouvoir à **GIULY** Martin).

Membres absents : **BONIFACI** Jean-François, **BONY** Sarah, **LUCIANI** Jean-Emmanuel, **LUIGGI** Laure, **PERGOLA** Marie-Ange, **VENTURINI** Dominique.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 30 mars 2022

Date d'exécution : 28 mars 2022

OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PLAN DE FINANCEMENT.

Le président rappelle que le Plan Local d'Urbanisme d'ALERIA, approuvé par le conseil municipal de la commune en mars 2009, a été amendé à de multiples reprises par des modifications mineures.

Il expose que par délibération N° 2015 – 32 en date du 29 juin 2015, la mise en révision générale du PLU a été approuvée afin d'intégrer d'une part les nouvelles dispositions réglementaires issues des textes législatifs qui se sont succédés (Lois LITTORAL, MAPTAM, ALUR, ELAN ...) et d'autre part pour être mis en conformité avec le PADDUC ; que par cette même délibération, l'assemblée communale a autorisé le maire à prendre tout acte permettant d'assurer la conduite de la révision et notamment à signer un contrat avec un prestataire chargé de réaliser les études nécessaires.

Le président rappelle que le marché conclu dans ce cadre ayant été résilié, la commune a conduit une nouvelle consultation au terme de laquelle une nouvelle mission d'étude a été confiée au groupement BL. ETUDES & CONSEIL/INGECORSE ; le coût HT de la prestation s'établissant à la somme de 51 450 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement de cette opération qui s'établirait comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Etat (DGDU)	33,36 %	17 160,00 €
Collectivité de Corse	46,64 %	24 000,00 €
Commune	20,00 %	10 290,00 €
	100 %	51 450,00 €

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'adopter la proposition du président,

D'approuver le plan de financement de la mission d'étude relative à la révision du PLU tel que présenté ci-dessus ;

D'inscrire au budget de la commune les crédits afférents au financement de ces dépenses, aux chapitre et article prévus à cet effet.

* * *

Délibération n° 2022 – 12 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PLAN DE FINANCEMENT

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	✓				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	✓				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à S. PAOLI	✓				 Simon PAOLI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à M. GIULY	✓				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,



Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI